



Licenciement eventuel en cour de formation fongecif

Par **pierre30**, le **17/09/2010** à **09:02**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement salarié en CDI, je commence en octobre une formation BTS maintenance industrielle avec l'accord du FONGECIF et de mon employeur.rnrnrnsi je suis licencié en cour de formation que dois-je faire ?

Par **laureline691**, le **17/09/2010** à **15:08**

Bonjour,rnrnPrévenir le Fongecif et Pôle emploi .rnVous devriez avoir la possibilité de terminer le CIF .rnrnCordialement,

Par **Cornil**, le **18/09/2010** à **23:04**

Bonsoir PierrernPour ma part je n'utiliserais pas le conditionnel: Pôle emploi DOIT te permettre de poursuivre ta formation.rnVoir <http://www.gerer-la-formation.fr/01-05-2009/le-salarie-licencie-en-cours-de-cif-peut-poursuivre-sa-formation/418/>rnBon courage et bonne chance.rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insutes non supprimées par l'administrateur et les abus de certains "superviseurs "modifiant ou supprimant mes messages) ,et surtout avec la mention "membre du club" , qui lui a été imposée, mais uniquement sur les réponses lui paraissant trop erronées ou trop incomplètes.